

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2013

Programme voirie 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de programme voirie 2014, l'adopte dans son intégralité, savoir :

- réparations partielles à l'émulsion de bitume sur l'ensemble du réseau revêtu
- revêtements superficiels (renforcement sur une partie) sur VC 15 à La Chevinière
- revêtements en enrobé à chaud sur la place de la salle des fêtes
- renforcement de chaussée sur différentes voies non référencées aux lieudits « Les Brouilles » et « Cormassine »
- remise à niveau d'une grille au lieudit « Riattez »
- signalisation horizontale : rénovation du marquage au sol existant
- signalisation verticale

pour un montant total de 82 000 €, la dotation communautaire 2014 s'élevant à 48 630 €.

Réflexion sur le matériel de déneigement

Le traîneau servant au déneigement est devenu obsolète. Après avoir étudié différentes possibilités, le conseil municipal délègue le maire pour demander des devis pour l'achat d'une lame à neige. Le tracteur communal n'étant pas équipé pour recevoir ce matériel, il est envisagé de louer un tracteur pour le déneigement.

Modifications budgétaires n°4

Le conseil municipal, après avoir décidé l'achat de différents panneaux d'affichage, modifie comme suit, les prévisions du budget général :

- compte 022 « dépenses imprévues » : - 610 €
- compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » : - 690 €
- compte 6618 « intérêts des autres dettes » : 1 300 €
- compte 21568 : - 1 300 €
- compte 2188 : 1 300 €.

Suite à l'achat de matériel incendie (vestes d'intervention, cagoules...), une subvention sera demandée au SDIS ainsi qu'une participation de 700 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, en sus de celle décidée suite à l'achat de rangers, soit un total de 1 350 €.

Suite à une location de la salle des fêtes, celle-ci n'ayant pas été rendue propre, le conseil décide de facturer la somme de 50 € à la Société de Chasse, en compensation du temps passé pour le nettoyage.

Informations sur les affaires scolaires

Le conseil prend connaissance des rythmes scolaires définis par les différents interlocuteurs pour la rentrée 2014.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire :
 - déposé le 2 novembre 2013 par Mr et Mme Franck Bonnet pour la construction d'un abri de jardin au lieudit « Riattez »
 - accordé le 12 novembre 2013 à Mr Daguier et Melle Guérin pour la construction d'une maison d'habitation au lieudit « Cormassine »
- est informé de la déclaration préalable déposée le 6 novembre 2013 par Mr et Mme David Broyer pour la construction d'une véranda au lieudit « Le Village »
- prend note que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 7 janvier.